

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS (pouvoir à Fabrice BLUMET), Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD.

OBJET : RECRUTEMENTS EN CONTRAT AIDE – SERVICE SCOLAIRE
39 – 25/06/2024

Dans le cadre du dispositif appelé Parcours emploi compétences (PEC) les collectivités peuvent recourir à des contrats aidés de type CUI-CAE.

Elles s'engagent sur un triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Madame Martine VENTURINI, Maire, propose de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) axé sur l'accueil et l'hygiène des enfants et la propreté des locaux à l'école maternelle. Elle rappelle que ce type de contrat fait, en fonction du public ciblé, l'objet d'une aide de l'Etat à hauteur de 35 à 60 % du smic brut sur 20 à 26 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le rapport, et sur proposition du Maire, Martine VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création, à compter du 29 août 2024, d'un poste d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps non complet (26 h 00 hebdomadaires) axé sur l'accueil et l'hygiène des enfants et la propreté des locaux à l'école maternelle, sous la forme d'un contrat à durée déterminée éventuellement renouvelable dans la limite de 15 mois.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera basée sur le montant du SMIC en vigueur.

AUTORISE le maire à procéder au recrutement d'un agent sur ces postes et à signer la convention avec l'Etat ainsi que toutes les pièces pouvant en découler.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

